

**DECRET N° 2009-488 DU 25 SEPTEMBRE 2009**

*Chargeant Monsieur **Justin Sossou ADANMAYI**,  
Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature  
de l'intérim de Monsieur **Etienne KOSSI**, Ministre de la Jeunesse,  
des Sports et des Loisirs pour compter du **Samedi 26 au  
Mercredi 30 Septembre 2009 inclus.***

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2009-260 du 12 Juin 2009, portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur **Justin Sossou ADANMAYI**, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, est chargé d'assurer l'intérim de Monsieur **Etienne KOSSI**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, du Samedi 26 au Mercredi 30 Septembre 2009, période pendant laquelle ce dernier prendra part aux 6<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie à Beyrouth (LIBAN).

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 septembre 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**